Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20191126-02-DE Date de télétransmission : 09/12/2019 Date de réception préfecture : 09/12/2019 Département de

Meurthe et Moselle Arrondissement de

Nancy Canton de Val de Lorraine Sud COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU Par délégation de l'Assemblée délibérante (Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 26 novembre 2019

Présents: M. Sébastien DOSE

M. Jean-François GRANDBASTIEN

M. Dominique GRANDIEU
M. Philippe HALLIER
MME Renée HENRY
M. Jean-Pierre HUET
M. Antony KUHN
M. Denis MACHADO
M. Jean-Jacques MAXANT

M. Laurent TROGRLICM. Bernard VERGANCE

Absents représentés

Excusés:

MME Martine SCHREIBER à M. VERGANCE

MME Odile BEGORRE-MAIRE M. Denis BERGEROT

MME Jeannine DOUGOUD MME Martine DROUOT M. Sébastien POINT

N°02 - DB du 26/11/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Marché subséquent n°1

« groupement de commandes concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites et prestations associées » Autorisation de signer l'avenant de transfert

Un groupement de commandes concernant le marché cité en objet a été constitué entre les 9 neuf membres suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et les Communes de Champigneulles et son CCAS, Custines, Frouard, Liverdun, Millery, Montenoy et Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey est désignée coordonnateur, chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants ainsi qu'à la signature et la notification des marchés.

Un accord-cadre multi-attributaire a été notifié pour une durée de 24 mois reconductible 1 fois 24 mois, soit 48 mois maximum. Un premier marché subséquent a été conclu dans ce cadre pour une durée de 24 mois, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020, avec l'entreprise TOTAL ENERGIE GAZ.

Durant cette période, l'entreprise TOTAL ENERGIE GAZ et l'entreprise DIRECT ENERGIE ont fusionné et donné naissance à une nouvelle raison sociale, objet de cet avenant de transfert :

• Raison sociale précédente :

TOTAL ENERGIE GAZ

2, Place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20191126-02-DE Date de télétransmission : 09/12/2019 Date de réception préfecture : 09/12/201

Date de réception préfecture : 09/12/2019

• Raison sociale annulée et remplacée par :

TOTAL DIRECT ENERGIE

2 bis rue Louis Armand

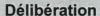
75015 PARIS Mail: <u>sc-tertiaire@total.com</u>

Tél: 0228090146

SIRET: 442 395 448 00057

Les conditions d'exécutions du marché qui demeurent inchangées.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.



Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Délibératif, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'avenant de transfert du Marché subséquent n°1 « groupement de commandes concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites (puissance supérieure à 36 kva) et prestations associées».

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance le dit jour

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC